
Assemblée communale du 30 mai 2023

Présidence : Monsieur Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Madame Marlyse Mändly et Monsieur Sébastien Ayer

Présents : 50 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Esther Olling, Nathalie Ruch et Angélique Thürler
Messieurs Felix Bärtschi, Rolf Fehlmann, Jean Juon, André Michel et Pierre Rossier

A 20h00, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 19 du 12 mai 2023, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 janvier 2023
2. Comptes 2022
 - 2.1. Compte de résultats
 - 2.2. Compte des investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - 2.4. Approbation
3. Crédit d'étude pour projet de modération de trafic dans la commune
4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 janvier 2023

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 janvier 2023 est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Comptes 2022

Monsieur le Président informe que le compte de résultats 2022 est influencé par les réévaluations du patrimoine administratif qui n'ont pas pu être pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2023. Il précise encore qu'à l'avenir les comptes ne seront plus publiés en intégralité dans le bulletin communal (seul un résumé sera édité). Ils

seront disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la commune ou auprès de l'administration communale.

2.1 Compte de résultats

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann de la récapitulation du compte de résultats 2022 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTE DE RESULTATS	Comptes 2022	
	Charges	Revenus
TOTAUX RESULTATS	5'613'356.02	6'100'450.06
ADMINISTRATION GENERALE	889'842.87	81'643.09
ORDRE PUBLIC	148'398.60	67'088.80
FORMATION	1'829'356.80	105'320.20
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	49'296.35	
SANTE	654'611.70	5'438.50
PREVOYANCE SOCIALE	701'803.95	1'489.20
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	423'752.15	38'781.80
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	835'078.35	765'765.00
ECONOMIE	23'368.50	41'723.55
FINANCES ET IMPÔTS	57'847.15	4'993'199.92
Excédent revenus	487'094.04	

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

2.2 Compte des investissements

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann de la récapitulation du compte des investissements 2022 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2022	
	Charges	Revenus
TOTAUX INVESTISSEMENTS	841'293.80	82'380.05
ADMINISTRATION GENERALE	65'294.20	
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	735'773.05	
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	40'226.55	82'380.05
Excédent charges		758'913.75

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision

Monsieur le Président donne connaissance des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande à l'assemblée l'approbation des comptes 2022.

Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le lundi 15 mai 2023 pour examiner le rapport de révision de la comptabilité 2022 établi par la société fiduciaire Fiduflex SA. Elle a constaté que le compte de résultats boucle avec un bénéfice de CHF 487'094.04 et que le compte des investissements présente un excédent de charges de CHF 758'913.75. Sur la base de ces éléments, elle approuve les conclusions du rapport de l'organe de révision et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2022 tels que présentés.

2.4 Approbation

Le compte de résultats et le compte des investissements 2022 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

3. Crédit d'étude pour projet de modération de trafic dans la commune – CHF 50'000.-

Afin de sécuriser le cheminement des piétons dans le village d'Aumont, le Conseil communal souhaite lancer une étude de modération de trafic pour estimer quels aménagements sont nécessaires pour solutionner cette problématique.

De même, il est prévu une autre étude pour le village de Montet afin d'établir un concept d'aménagement de la traversée du village (concept Valtraloc) notamment dans le but de l'aménagement définitif de l'arrêt de bus Montet, Village.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé à 2% avec amortissement annuel de 10%.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière livre son rapport sans remarque particulière. Elle recommande aux citoyens d'approuver le crédit d'étude de CHF 50'000.- pour projet de modération de trafic dans la commune tel que présenté.

L'assemblée accepte le crédit d'étude de CHF 50'000.- pour projet de modération de trafic dans la commune, 49 oui – 1 abstention.

4. Divers

En préambule, Monsieur le Président donne connaissance des informations suivantes :

- Projet de modération de trafic à Granges-de-Vesin : Le dossier va être finalisé prochainement pour mise à l'enquête. Le crédit nécessaire à cet investissement sera soumis à l'approbation des citoyens lors de la prochaine assemblée communale
- Déchets verts : le Conseil communal est d'avis que la solution actuelle, à savoir entreposage chez RG Récupération, est idéale pour la valorisation des déchets verts. L'aménagement d'un emplacement sur la commune serait trop compliqué et trop onéreux (heures d'ouverture, personnel et coûts). Il faut également savoir qu'auparavant la commune disposait de deux emplacements non surveillés qui étaient très difficiles à gérer (dépôt de déchets non conformes et coûts annuels importants plus de CHF 30'000)

Monsieur le Président ouvre la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Monsieur Gérard Fontaine se renseigne sur la problématique de la présence des castors dans les cours d'eau.

Monsieur le Président indique qu'en cas de dégâts liés aux castors, il faut s'adresser à la commune qui interviendra auprès du service de l'Etat concerné.

Monsieur Nicolas Egger s'interroge sur la participation financière des communes à la nouvelle association touristique de la Broye dont le budget s'élève à CHF 1 million. Il demande si celle-ci sera déduite des cotisations versées à Ascobroye.

Monsieur le Président répond par la négative. Il signale que la nouvelle loi sur le tourisme oblige les communes à participer au développement touristique de la région dont elles font partie. Toutes les communes sont dès lors membres de droit de l'association et

participeront à son financement à raison de CHF 3.25/habitant avec supplément pour les communes touristiques.

Monsieur Nicolas Egger relève que les habitants d'Estavayer ont la gratuité du parking dans la zone de la nouvelle plage. Il estime que, dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle association, il serait normal que cette gratuité s'applique à tous les habitants des communes qui y participent financièrement.

Monsieur le Président va se renseigner à ce sujet mais n'est pas certain que la gratuité soit accordée à tous. Il ajoute qu'en étant membre de cette association, la commune pourrait bénéficier de subventions dans le cadre de futurs projets liés au tourisme.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, Monsieur le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et les invitent à partager le verre de l'amitié accompagné de la traditionnelle pizza.

L'assemblée est levée à 20h45.

Le Président

Le Secrétaire

C. Péclard

D. Fasel